

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - MARCHES PUBLICS - EYSINES - Dans le cadre de la construction du 3ème centre administratif et du garage de la DCTD, aménagement des abords du futur centre, du carrefour Moulineau-Mermoz et requalification de la partie de rue du Moulineau comprise dans la ZAC Mermoz - Appel d'offres - Autorisation de signature

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre établissement public dans le cadre du contrat de co-développement 2012-2014 de la commune d'Eysines (fiche action n°17 Eysines) doit entreprendre la construction du 3^{ème} centre administratif et de garage de la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets (DCTD). La construction de ce site a débuté au 1^{er} trimestre 2013.

Cette opération nécessite l'aménagement des abords du futur centre par la création d'un giratoire rue du Moulineau. Elle comprend aussi l'aménagement du carrefour Moulineau / avenue Jean Mermoz par la création d'un giratoire et la requalification d'une partie de la rue du Moulineau comprise dans la ZAC Mermoz pour assurer la desserte de la future zone C de la ZAC Mermoz (fiche action n°2, Eysines)

L'opération a pour but de créer deux giratoires permettant de desservir le 3^{ème} centre Administratif et de Garage de la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets.

Les objectifs à prendre en compte par delà cette opération sont :

- La mise en sécurité des piétons et des deux roues
- Assurer les échanges entre les pôles du 3^{ème} centre
- Assurer la desserte des lots de la ZAC Mermoz de la future zone C sur la rue du Moulineau

Le programme des travaux comprend :

Un giratoire d'accès au troisième centre rue du Moulineau :

Desserte des 2 îlots du futur centre de part et d'autre de la rue du Moulineau.

Rue du Moulineau (partie hors ZAC) : voirie 2x3 m séparée par un îlot central de 1m et piste cyclable unidirectionnelle et bilatérale 1,50 m et des trottoirs de largeur variable avec un minimum de 2,00 m.

Bandes servantes comprenant des espaces verts et de l'éclairage public.

Un giratoire sur le carrefour Moulineau / Mermoz

Giratoire traité en plateau avec une piste cyclable bidirectionnelle (2,50m) et des trottoirs.

Bandes servantes comprenant des espaces verts et de l'éclairage public.

Rue Mermoz

Voirie 6,00 m avec une piste cyclable bilatérale unidirectionnelle 1,50 m et des trottoirs.

Bandes servantes comprenant des espaces verts et de l'éclairage public.

Arrêt bus et abri voyageur.

Rue du Moulineau assurant la desserte de la zone C de la ZAC Mermoz)

Emprise publique 12,00 m.

Voirie 6,00 m avec des trottoirs de 2,00 m et du stationnement unilatérale 2,00 m.

Le montant de l'opération est de 1 558 025,41 € HT, soit 1 863 398,42 € TTC.

Imputation CRB	Voirie	Assainissement	TOTAL
Imputation DCTD Chap 23-Cpte 2313 CRB TFOO-Prog OBBA GD2000004	329 388,99 € HT 393 949,24 € TTC	139 968,00 € HT 167 401,73 € TTC	469 356,99 € HT 561 350,96 € TTC
Imputation ZAC Mermoz Chap 23-Cpte 2315 – Fonction900-CRB BDOO Prog DB06-23 2315	836 033,42 € HT 999 895,98 € TTC	252 635,00 € HT 302 151,46 € TTC	1 088 668,42 € HT 1 302 047,44 € TTC
TOTAL	1 165 422,41 € HT 1 393 845,22 € TTC	392 603,00 € HT 469 553,19 € TTC	1 558 025,41 € HT 1 863 398,42 € TTC

Par délibération du 13 juillet 2012, la Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le Président à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 31/07/2013, a décidé d'attribuer le marché correspondant.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser M. le Président à signer le marché avec l'entreprise Eurovia Gironde pour la partie voirie pour un montant de 1 040 295,00 € HT (soit 1 244 192,82 € TTC), et l'entreprise Sobebo pour la partie assainissement pour un montant de 429 694,00 € HT (soit 513 914,02 € TTC)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéas 3 et 57 à 59 pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert,

Vu la délibération du conseil de communauté n°2012 /0489 en date du 13 / 07 /2012 pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appels d'offre ouvert,

Vu la décision de la CAO en date du 31/07/2013 attribuant les marchés aux entreprises Eurovia Gironde pour la partie voirie pour un montant de 1 040 295,00 € HT (soit 1 244 192,82 € TTC), et à l'entreprise Sobebo pour la partie assainissement pour un montant de 429 694,00 € HT (soit 513 914,02 € TTC)

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que par sa décision en date du 31/07/2013 la commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur la réalisation du projet d'aménagement des abords du futur centre, du carrefour Moulineau/Mermoz et requalification de la partie de la rue du Moulineau comprise dans la ZAC Mermoz située sur les communes d'Eysines et du Haillan à l'entreprise Eurovia Gironde pour la partie voirie et à l'entreprise Sobebo pour la partie assainissement. Qu'il y a lieu d'autoriser M. le Président à signer le marché avec ces entreprises.

DECIDE :

ARTICLE 1:

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés suivants :

Pour la partie voirie : un marché avec l'entreprise Eurovia Gironde qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse d'un montant de 1 040 295,00 € HT (soit 1 244 192,82 € TTC)

Pour la partie assainissement : un marché avec l'entreprise Sobebo qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse d'un montant de 429 694,00 € HT (soit 513 914,02 € TTC)

Le montant total de l'opération s'élevant à 1 469 989,00 € HT (soit 1 758 106,84 € TTC).

ARTICLE 2:

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours avec la répartition suivante :

Imputation CRB	TOTAL
Imputation DCTD Chap 23-Cpte 2313 CRB TFOO-Prog OBBA GD2000004	442 760,68 € HT 529 541,77 € TTC
Imputation ZAC Mermoz Chap 23-Cpte 2315 – Fonction900- CRB BDOO Prog DB06-23 2315	1 027 228,31 € HT 1 228 565,06 € TTC
TOTAL	1 469 989,00 € HT 1 758 106,84 € TTC

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2013

M. NICOLAS FLORIAN